



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 1289

Texte de la question

M. Gérard Fuchs attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la tenue en France en 1998 de la Coupe du monde de football. Beaucoup de places pour les matchs ont déjà été vendues, le plus souvent à des prix très élevés. Il lui demande si elle envisage d'offrir la possibilité à des jeunes peu fortunés, éventuellement membres d'associations, d'accéder à des places à prix raisonnables et si un contingent de telles places pourrait être envisagé par le ministère.

Texte de la réponse

Compte tenu de l'importance que revêt la Coupe du monde 1998, le nombre total de places dont pourra bénéficier chaque pays sera nécessairement limité. Toutefois, dès son entrée en fonction, Mme la ministre de la jeunesse et des sports a indiqué que cet événement devrait être partagé par l'ensemble de la population, en particulier par les jeunes. Un certain nombre de places sera mis à la disposition du ministère de la jeunesse et des sports, par le Comité français d'organisation de la Coupe du monde 1998, que la ministre répartira en fonction de la pertinence des projets en direction des jeunes qui auront été présentés. Ces places, financées sur les crédits du ministère de la jeunesse et des sports, représentent, dans la conjoncture actuelle, un effort substantiel. Par ailleurs, le ministère a acquis un contingent de quelques milliers de places payantes, à prix raisonnables. Il les répartira entre les associations qui en formuleront la demande contre paiement dans la limite des stocks disponibles.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Fuchs](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1289

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2407

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2994